REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33

L'AN deux mille vingt et un, le **26 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 19 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-

Nombre de Conseillers

Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

en exercice: 33

PRESENTS:

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, LAURENT (jusqu'à la question n° 3), LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, MM. PAILLONCY, RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN,

VAUGIEN, VEYLAND.

32

Nombre de votants :

32

<u>ABSENTS</u>:

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal

Date de convocation : absen

19 mai 2021 M. Die

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Elodie ACKNIN

Date d'affichage :

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale a donné pouvoir à Boris BOUCHET pour la question n° 4

1^{er} juin 2021

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Charles BRAULT

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Pierrick VERMOREL, Maire-Adjoint a donné pouvoir à Pierre CHASSAING

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Elodie ACKNIN

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20210526-DELIB21050604-DE Date de télétransmission : 31/05/2021 Date de réception préfecture : 31/05/2021



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021

OUESTION N° 4

OBJET: Ancienne manufacture des tabacs de Riom: acquisition de

parcelle

RAPPORTEUR: Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 12 mai 2021.

Dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments de l'ancienne manufacture des tabacs située place Eugène Rouher à Riom, la réalisation d'emplacements de stationnements pour les véhicules était prévue sur la parcelle contiguë au site, cadastrée BK n°493 d'une surface de 4279 m², et propriété de la SCI Ilôt Nord.

Ces emplacements n'ont pas été réalisés à l'heure actuelle.

Suite à l'annonce de l'installation des ateliers Hermès dans la dernière partie de l'ancienne manufacture encore vacante, le besoin de réalisation de places de parkings supplémentaires est plus que jamais d'actualité.

Cependant, une partie d'une surface de 1557 m² de la parcelle BK n°493 (document d'arpentage en cours) est concernée par le PPRI et classée en zone inondable. Elle contient également un bâti ancien à préserver (ancienne dépendance de la manufacture). Cette partie ne peut donc être aménagée en places de stationnements.

Il a été convenu avec la SCI Ilôt Nord que la Commune acquiert à l'euro symbolique cette portion de la parcelle BK n°493, afin de la réaménager selon étude ultérieure.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser l'acquisition d'une portion de 1557 m² de la parcelle BK n°493 appartenant à la SCI Ilôt Nord,
- désigner Maître Tissandier pour rédiger l'acte de vente,
- classer cette parcelle dans le domaine public de la Commune,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 26 mai 2021

Le Maire,

518

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20210526-DELIB21050604-DE Date de télétransmission : 31/05/2021 Date de réception préfecture : 31/05/2021

